

Réemploi et valorisation des déchets du bâtiment I

Synthèse de la rencontre

Notre rapport à la matière fait apparaître une crise à double visage : d'un côté, l'épuisement des ressources naturelles, et de l'autre, l'accumulation des déchets. Les déséquilibres de la balance des matériaux, la dégradation de l'environnement et les difficultés de la gestion des déchets interrogent sur les modalités d'une nécessaire transition matérielle.

En France, le secteur de la construction consomme 397 Mt de matière (50 % de la consommation totale) et génère 260 Mt de déchets par an (Ademe, 2011). A lui seul, le secteur de la construction est de loin le plus gros producteur de déchets et représente 80 % des déchets des activités économiques (Eurostat, 2010). En 2011, la part des ressources non renouvelables extraites en France représentent 61 % contre 39 % de matières renouvelables (Eurostat, 2011). Au regard de telles proportions, on mesure l'enjeu représenté par la valorisation des déchets du BTP, qui permettrait d'éviter l'accumulation des déchets, qui n'ont cessé d'augmenter – 210 millions de tonnes en 2004 contre 260 en 2010 – Eurostat, 2010 –.

Valorisation des matières

Concernant le recyclage, le secteur n'est pas le meilleur élève en la matière. Les granulats recyclés issus du BTP représentent 17 Mt en 2010 soit 4,7 % des 365 Mt de granulats produits en France. (Plus faible que le taux de recyclage des matières plastiques, 5,3 %).

Un cadre réglementaire pour la prévention des déchets

De mauvais, il va devoir passer à bon, voire très bon élève en quelques semestres. Une directive-cadre du Parlement européen de 2008, transposée en droit français en 2010 reprend et affirme les orientations majeures de la politique de gestion des déchets et donne des objectifs chiffrés pour le secteur de la construction : le réemploi, le recyclage et la valorisation matière des déchets de construction et de démolition devront atteindre un minimum de 70 % en poids à l'horizon 2020 – 50 %, aujourd'hui –.

En août 2014, paraît au JO un programme national de prévention des déchets 2014-2020 qui constitue le volet *prévention* du *plan déchets 2020*. Les spécificités du secteur du bâtiment justifient la mise en place de 4 actions dédiées*, déclinées par type d'opérations :

- Eco conception des ouvrages à construire (Pensée en Cycle de Vie)
- Diagnostic préalable à la déconstruction intégrant la prévention des déchets
- La réhabilitation devient préférable d'un strict point de vue de la prévention des déchets

En novembre 2014, Ségolène Royal annonce la mise en place d'un plan de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020. L'objectif est de diviser par deux les quantités de déchets mis en décharge d'ici 2025, pour les recycler au lieu de les enfouir. Pour le secteur du bâtiment, il est prévu une accélération du recyclage des déchets grâce au déploiement de déchetteries professionnelles sur tout le territoire et dans les magasins distributeurs ainsi que l'utilisation plus importante de matériaux issus du recyclage.

Le réemploi et la valorisation sur le chantier Réhafutur

Au-delà de la gestion d'un chantier propre, des actions spécifiques ont donné lieu à la valorisation de certains matériaux présents dans la maison de l'ingénieur

- Dépose et repose d'un parquet en sapin rouge des Vosges après nettoyage et ponçage
- Réutilisation de près de 500 carreaux de carrelages bicolores et monochrome après ponçage et nettoyage
- Dépose et repose de cheminées en marbre
- Dépose et repose de radiateurs en fonte
- Et enfin, réutilisation de 350 m³ gravats pour les fonds de forme des espaces de parking et voiries extérieures. * voir plan à télécharger

Ceci est une synthèse. la présentation complète de l'intervenant est mise à disposition des adhérents.

Les intervenants

Marc Haquette
cd2e
[Consultant]

Alain FERON
SAMÉRIENNE de
Menuiserie
[lots : Charpente,
Menuiserie intérieure,
plâtrerie / Isolation]

ekwation CLUSTER cd2e